



CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE

**ORIENTATIONS
STRATEGIQUES
2019-2025**



SOMMAIRE

01 I - INTRODUCTION

04 II - DOMAINES D'INTERVENTION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

06 III - ELEMENTS DE CONTEXTE

- 08 • Une agriculture en décroissance, soumise à un environnement changeant
- 13 • Des potentialités de développement pour l'agriculture
- 19 • Une adéquation nécessaire entre les ressources en recherche/développement/transfert/accompagnement et les besoins recensés auprès des agriculteurs

21 IV - AXES, OBJECTIFS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

- 22 • AXE I : Mobiliser tout le potentiel des agriculteurs et des unités de production, pour redynamiser la production
- 28 • AXE II : Satisfaire les besoins de la société martiniquaise et améliorer l'image du secteur et des produits
- 33 • AXE III : Accompagner l'ensemble des exploitations vers des modes de production respectueux de l'environnement
- 37 • AXE IV : Améliorer la gouvernance et l'efficacité de la politique agricole
- 40 • AXE V : Consolider l'institution Chambre d'agriculture

45 V - PANEL D' ACTIONS PREVISIONNELLES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE





- I - INTRODUCTION

« A la Martinique, des femmes et des hommes ont choisi l'agriculture comme métier. Ils contribuent tous, à leur niveau, à la sécurité alimentaire de la population. Chacune et chacun d'entre eux doit être impliqué et impacté par le projet agricole martiniquais. Notre ambition est d'offrir un avenir agricole à tous ». Louis Daniel BERTOME, Président de la Chambre d'Agriculture de la Martinique.

« L'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et le bois, la pêche et l'aquaculture, représentent un gisement d'emplois, d'innovation et d'attractivité pour les outre-mer, autant qu'un instrument pour réduire leur dépendance. Pour accélérer la transformation des secteurs concernés, le Gouvernement mise sur la mobilisation des acteurs : acteurs économiques de l'amont à l'aval, dans les démarches de filières, collectivités territoriales, mais aussi consommateurs et citoyens, avec le pouvoir d'orientation que leur confère leur capacité de choisir les produits qu'ils achètent ». Livre bleu Outre - Mer / Ministère des Outre-Mer – 2018.

« Il est anormal que l'Outre-mer ne soit pas quasiment dans beaucoup de filières, en autosuffisance alimentaire alors qu'elle a tout pour réussir. Je veux enlever des strates administratives et rajouter de l'efficacité politique et de développement agricole dans tous les Outre-mer. Je veux redonner le pouvoir politique aux Présidents de Chambres d'Agriculture qui ne sont pas les exécutants de la politique nationale. Ils sont les pilotes du développement de la politique agricole en Outre-Mer. Aujourd'hui, il n'est pas possible que l'outre-mer soient dans un tel état de dépendance » Didier GUILLAUME, Ministre de L'Agriculture (Extrait de la déclaration au Sénat du 1^{er} oct.2019).

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article D 511-54-1 du CRPM, la nouvelle Assemblée de la Chambre d'Agriculture de la Martinique, installée en mars 2019 suite aux élections de janvier dernier, a débattu et arrêté ses orientations de travail pour la mandature 2019 – 2025.

Ce projet stratégique viendra alimenter les discussions des commissions internes à la Chambre d'Agriculture et nourrir les débats qui auront lieu avec les pouvoirs publics, notamment sur :

- La définition des mesures du prochain PDRM-FEADER ;
- Les révisions du POSEI¹ ;
- le Contrat d'Objectif avec l'Etat et la Collectivité Territoriale de Martinique (Art. L 511-14 du CRPM)...

PRÉALABLE

L'atteinte des objectifs fixés dans ce projet d'orientations stratégiques, reste tributaire de la stabilité des moyens de la Chambre d'Agriculture pour l'exercice de ses missions.

¹ Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et à l'Insularité



- II -
DOMAINES
D'INTERVENTION
DE LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE

La Chambre d'Agriculture, personne morale de droit public, assume une mission d'intérêt général, en disposant d'une autonomie administrative et financière. Etablissement public placé sous tutelle de l'Etat, elle est administrée par une assemblée d'élus représentant les actifs de l'agriculture, exploitants et salariés, les groupements professionnels et les propriétaires fonciers et forestiers (Art L 510-1 du CRPM²).

Le Code Rural et de la Pêche Maritime définit les **quatre missions des chambres d'agriculture** :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ;
- Accompagner la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi ;
- Contribuer au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, à la préservation et la valorisation des ressources naturelles, à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, à la lutte contre le changement climatique ;
- Assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Les principaux domaines d'intervention de la Chambre d'Agriculture qui découlent de ces missions sont les suivants :

- Le conseil individuel et l'accompagnement de groupes d'agriculteurs à la multi-performance et aux transitions ;
- L'installation de nouvelles générations d'agriculteurs (Action de service public) ;
- La production de ressources documentées et la diffusion de connaissance ;
- La contribution à l'innovation et la recherche - développement en agriculture ;
- La formation des agriculteurs et des techniciens ;
- La représentation du monde agricole ;
- Les missions de service public et les services aux collectivités (Identification animale ; Enregistrement des contrats d'apprentissage ; Gestion de dossiers de création et de cessation d'activité agricole ; Surveillance Biologique du Territoire ; Pilotage du réseau de fermes DEPHY ; Programme Ecophyto...) ;
- La communication institutionnelle et pour l'ensemble du secteur.

La Chambre d'Agriculture est certifiée AFNOR depuis 2014, pour ses activités de formation et de conseil. Cette certification atteste de sa conformité aux exigences du référentiel « Service aux agriculteurs et acteurs du territoire ».



² Code Rural et de la Pêche Maritime



- III - ELEMENTS DE CONTEXTE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARTINIQUE

III.1 - Une agriculture en décroissance, soumise à un environnement changeant

- L'agriculture occupe une place de moins en moins importante dans l'économie martiniquaise
- Les productions agricoles sont dans leur ensemble, orientées à la baisse
- Le secteur agricole évolue dans un contexte réglementaire en constante évolution

III.2 - Des potentialités de développement pour l'agriculture

- La pluralité des exploitations, une valeur sûre à exploiter
- Une attente sociétale en faveur d'une production agroécologique de proximité
- Un potentiel d'innovation en agro transformation, à partir de ressources locales
- Une ressource foncière mobilisable pour l'agriculture
- Des dispositifs de soutiens publics à optimiser

III.3 - Une adéquation nécessaire entre les ressources en recherche/développement/transfert/ accompagnement et les besoins recensés auprès des agriculteurs

III.1 - Une agriculture en décroissance, soumise à un environnement changeant

● L'agriculture occupe une place de moins en moins importante dans l'économie martiniquaise

- **Les indicateurs de cette activité sont à la baisse.** En 2004, le secteur primaire (agriculture et pêche) représentait 3,8% de la valeur ajoutée totale de la Martinique, pour une valeur de 146 millions d'euros. En 2012³, la valeur ajoutée de ce secteur est de 172 millions d'euros mais ne représente plus que 2,2% de la valeur ajoutée totale. En 2000, le secteur de l'agriculture seul regroupait environ 4,5% des emplois salariés de l'île. En 2017⁴, le secteur agriculture et pêche n'emploie plus que 3,4% des effectifs salariés et rassemble 10,6% des entreprises (*Sources IEDOM, 2019*).
- **Le nombre d'exploitations agricoles n'a cessé de diminuer.** Alors qu'on dénombrait près de 8 000 exploitations en 2000, il n'y en a plus que 2 903 en 2018 (*Données RGA 2000 et MSA⁵2018*).
- **La Surface Agricole Utilisée (SAU) a régressé.** Elle est passée de 32 000 ha en 2000 pour s'établir à environ 22 000 ha en 2017. Parallèlement, la surface en friches et landes ne cesse de croître : 13 534 ha recensés en 2015 et près de 24 000 ha en 2018.
- **Les petites exploitations** (moins de 5 ha) qui représentent plus de 70% de l'ensemble des exploitations, sont celles qui **disparaissent en plus grand nombre** (9 exploitations sur 10 qui disparaissent sont petites, *Sources Agreste DAAF*).
Cette tendance s'observe dans toutes les filières. Les raisons sont diverses : faible taux de transmission, insuffisance de revenu, faible niveau d'équipement, pertes de production récurrentes, délais de paiement trop longs, difficultés financières des coopératives, instabilité foncière, fragilité économique des petites unités...
- **Les potentialités de production des exploitations agricoles sont sous exploitées.** Par exemple, les fruits et légumes cultivés en 2017 sur 3 594 ha ne représenteraient qu'un tonnage de 18 350 tonnes commercialisées (soit un rendement ramené à l'hectare d'à peine 5 tonnes) alors qu'on pourrait en escompter au moins le double, à surface égale (selon les références agronomiques et les résultats obtenus par le passé).

³ Les derniers comptes économiques publiés par l'INSEE sont ceux de 2012.

⁴ Données de l'IEDOM, Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer

⁵ Mutualité Sociale Agricole

Ces résultats ne sont pas liés à un faible investissement personnel des agriculteurs. En effet, nous avons observé, avec le vieillissement de la population agricole et les contraintes de diminution de l'usage de produits phytopharmaceutiques, une capacité réduite de mobiliser l'ensemble des surfaces déclarées pour la production. Les besoins en main d'œuvre sont croissants et non satisfaits.

D'une part, les rendements à l'hectare cultivé sont en baisse, d'autre part, les surfaces utilisables ne sont pas intégralement mises en valeur.

- **Les facteurs limitants sont multiples.** On peut citer entre autres, le manque de main d'œuvre, le coût du travail et des investissements, les conditions climatiques et sanitaires de production souvent défavorables, des pollutions pénalisantes (principalement celle liée à la chlordécone). On note aussi comme facteur pénalisant, les conditions difficiles d'accès aux aides pour beaucoup d'agriculteurs...
- **Les installations aidées se font de moins en moins nombreuses.** D'une vingtaine par an il y a dix ans, on ne compte plus actuellement qu'entre dix et quinze installations aidées par an. Pour beaucoup, l'activité agricole apparaît comme étant peu rémunératrice et contraignante. A cela, s'ajoutent des difficultés d'accès au foncier, qui rendent le secteur peu attractif.
- **L'activité agricole est désormais indissociable de l'enjeu de préservation environnementale.** L'agriculture martiniquaise d'aujourd'hui porte en elle les stigmates d'un modèle de production longtemps orienté vers les monocultures intensives, dont les conséquences sur l'homme et sur l'environnement sont connues et décriées. Ces conditions imposent aux agriculteurs, de changer leurs systèmes de production, de disposer des moyens techniques adaptés et de mettre en œuvre des méthodes alternatives. Les modes de production évoluent faisant ressortir des besoins d'une part en références actualisées et d'autre part en formation adaptée. L'agriculture martiniquaise est dans une phase de transition qui fait peser sur elle, de réelles incertitudes.
- **L'attente sociétale est forte, notamment en ce qui concerne la gestion de la problématique chlordécone.** La demande de produits de qualité est grandissante. Les atteintes environnementales et sanitaires liées aux pollutions peinent à trouver des réponses dans leur remédiation. Les freins existent pour la reconstruction de la confiance producteur-consommateur et pour l'accompagnement durable des agriculteurs impactés. Des initiatives correctives individuelles ou collectives sont en cours. De nombreux agriculteurs ont recours à des méthodes alternatives et à des systèmes plus durables. Ils doivent être amplifiés.

- **Le changement climatique** fait partie des conditions externes qui ont des conséquences tangibles sur les productions agricoles⁶. Les aléas et accidents climatiques deviennent de plus en plus imprévisibles et les systèmes de compensation du risque de moins en moins adaptés.

La succession d'accidents climatiques en Martinique (les cyclones DEAN, MATTHEW et MARIA ont laissé des séquelles perceptibles) décourage les agriculteurs et participe à la déprise agricole.

- **Les productions agricoles sont dans leur ensemble, orientées à la baisse**

- **La production bananière** qui ne concerne plus que 360 producteurs en 2018, est passée de 221 816 tonnes en 2005 à 122 303 tonnes en 2017 (*Données Agreste Martinique 2018*).

On note en 2018 une légère reprise, avec 141 000 tonnes. Plusieurs années de suite, la production a été impactée par des événements climatiques désastreux (Cyclone Matthew en 2016, Tempête Maria en 2017). Au sein de la filière, les plus petites unités (moins de 10 ha) sont celles qui ont le plus de mal à rebondir. Les conséquences sont visibles. La banane occupe en 2017, 5 000 ha contre 7 176 ha en 2005. La surface moyenne des exploitations progresse à 13,5 ha en 2016 contre 11,7 ha en 2000, signe d'une concentration du secteur.

Seules les exploitations de 50 ha et plus, affichent des rendements supérieurs à 35 tonnes/ha. Pour toutes les autres, les rendements sont en dessous du seuil de rentabilité estimé à 20 tonnes/ha (*Sources ODEADOM et Agreste Martinique, 2019*). Ces exploitations aux résultats médiocres, font face à des conditions de production défavorables (Endettement, manque de main d'œuvre, sous équipement ...). Elles sont peu viables.

- **La filière canne sucre rhum** compte 185 planteurs en 2018, avec une surface stabilisée autour des 3 800 ha. Les épisodes pluvieux de 2016, ont eu des conséquences négatives sur la production de canne qui est en nette diminution (225 951 tonnes en 2016, 208 249 tonnes en 2017 et 160 612 tonnes en 2018).

Aux contraintes climatiques et économiques pesant sur la filière, s'ajoutent les effets des interdictions d'usage d'herbicides. Les rendements sont à la baisse.

Avec une moyenne de 53,8 t/ha, l'objectif agronomique de 100 t/ha est loin d'être atteint. Le tonnage de canne à destination de la sucrerie est en baisse constante (49 080 tonnes en 2016, 39 123 tonnes en 2017 et 23 100 tonnes en 2018).

⁶ Les projections réalisées par le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) indiquent des augmentations de la moyenne des températures et des précipitations à l'échelle mondiale au cours du 21^{ème} siècle.

En conséquence, les productions de sucre (2 291 tonnes en 2016 et 1 944 tonnes en 2017) et de rhum sont elles aussi menacées.

- **Les productions végétales de diversification** (fruits et légumes) ont connu une baisse importante en passant de 50 900 tonnes en 2005 à 18 347 tonnes en 2018. Ces chiffres sont à mettre en relation avec la baisse du nombre d'exploitations et aux contraintes de tous ordres qui pèsent sur la production (sol, climat,...).

Cette production fruitière et légumière ne couvre que 38% de la consommation, les importations de fruits et légumes couvrant 62% de la consommation locale (27 719 tonnes en 2018).

Les vergers d'agrumes, les cultures vivrières et la production d'ananas sont soumis à de fortes pressions sanitaires, difficiles à contrôler dans les conditions actuelles.

- **L'agriculture biologique** affiche des résultats plus encourageants. Elle progresse régulièrement, essentiellement pour les productions végétales. Le nombre d'entreprises agricoles certifiées bio est passé de 27 en 2010 à 50 en 2018 (*Agence Bio, 2018*). La production en 2014 était de l'ordre de 380 tonnes (*Sources DAAF Martinique*). Sensibilisés aux risques sanitaires liés aux pesticides, les consommateurs expriment leur demande de traçabilité des produits et la croissance du marché du bio s'accélère.

La production locale biologique bénéficie de l'intérêt des pouvoirs publics pour répondre aux enjeux alimentaires et à ceux de la réduction des dépenses énergétiques que génèrent les importations. Les conversions augmentent avec l'appui de dispositifs d'aides publics.

L'offre en production animale bio est encore très confidentielle. Les résultats restent à consolider.

- **La production animale** des coopératives est en 2018, assurée par 256 éleveurs soit 67 de moins qu'en 2015. L'élevage est structuré autour d'une interprofession viande (AMIV⁷). Une grande partie de la production animale est le fait de producteurs hors coopératives, en particulier pour les ruminants. Ainsi, en production bovine, l'Ede⁸ enregistre en 2018, 8 845 détenteurs pour 35 388 bovins soit environ 4 bovins par détenteurs, qui dans leur ensemble participent au tonnage traité par l'abattoir.

Sur la période 2005 - 2018, on peut parler de recul de la production animale, qui s'établit en 2018 à 3 595 tonnes contre 3 900 tonnes en 2005. Le taux d'approvisionnement de la production locale en viandes à la consommation est estimé à 16,9%.

A l'exception du porc, les filières connaissent une baisse de volume.

⁷ Association Martiniquaise de l'Interprofession Viande

⁸ Etablissement de l'élevage

● Le secteur agricole évolue dans un contexte réglementaire en constante évolution

- **L'agriculture doit faire preuve d'adaptabilité et de résilience** face aux changements imposés par les règlements phytosanitaires, les règles de sécurité au travail, les normes d'élevage ou encore les principes sur l'installation ...en perpétuels remaniements.
- **De nouvelles lois telles que celles de la Biodiversité ou la loi EGALIM⁹,** viennent bouleverser les acquis et établir de nouvelles règles qui obligent à des changements rapides.

Pour exemple, la loi Biodiversité détermine les « zones prioritaires pour la biodiversité ». Cette loi peut rendre obligatoire des pratiques agricoles favorables à une espèce menacée dans des espaces donnés.

Autres exemples tirés de la loi EGALIM (visant en finalité l'amélioration des revenus des agriculteurs), qui instaure entre autres, « l'obligation de servir des repas dans les restaurants collectifs [...] qui comprennent une part au moins égale à 50% de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique ». L'article 83 de la loi EGALIM prévoit qu'à partir du 1er janvier 2020, soient régis les rapports des uns aux autres dans les campagnes, notamment dans les zones attenantes aux lieux habités, et ce, par exemple, avec des mesures de prévention concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le tout formalisé dans une charte d'engagement à l'échelle départementale.

Ces dispositifs réglementaires s'avèrent souvent inadaptés au contexte local.

Les éléments de contexte ci-dessus évoqués conduisent à constater des changements tels, qu'un nouveau mode de développement doit être instauré sans délais.

Un nouveau modèle de développement doit se concevoir dans un principe de co-construction, avec les agriculteurs et les autres acteurs du territoire. Il s'agit pour cela de s'appuyer sur toutes les forces vives de notre société, parce que l'agriculture ne peut vivre sans les femmes et les hommes qui en vivent et qui la font vivre.

Des opportunités et pistes de développement existent. Il s'agit de les mobiliser.

⁹ Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

III.2 - Des potentialités de développement pour l'agriculture

● La pluralité des exploitations, une valeur sûre

- **Les petites exploitations agricoles représentent un potentiel agricole à valoriser.**

Au regard de leur fragilité économique et des lourdes contraintes qui pèsent sur elles, les petites unités de production agricoles (qui rappelons-le, représentent la majeure partie des exploitations), font preuve de résilience.

Les agriculteurs qui s'y consacrent montrent leur attachement à ce métier. Leur contribution à une production locale et diversifiée est indéniable.

Leur diversité est un atout et il n'y a pas de raisons de s'en priver car cela contribue à la valorisation du potentiel de production. Produire dans de meilleures conditions pour vivre de leur activité, est la première préoccupation de ces agriculteurs. **La mise en œuvre de solutions alternatives est continue sur leurs unités de production**, afin de limiter les impacts du climat et des intrants agricoles sur l'environnement.

On y trouve des innovations techniques qui apportent un bénéfice à la biodiversité et à la qualité des paysages. Nombreuses sont les exploitations en diversification qui ont gardé ou réintroduits des méthodes de productions héritées de la tradition, dont le caractère agro écologique est aujourd'hui reconnu.

De plus, nombre de ces agriculteurs qui disposent d'une diversité de produits en quantités modestes, choisissent la vente directe.

Pour répondre à la demande de proximité, ils s'organisent selon de nouvelles formes de regroupement, au sein d'associations ou de GIEE¹⁰.

Ces exploitations représentent un creuset de savoir-faire. Elles font actuellement l'objet d'un regain d'intérêt pour l'ensemble des Chambres d'Agriculture des DOM, l'INRA¹¹ et l'AAF¹² (*cf. ; Note d'orientation sur la valorisation des exploitations agricoles de petite échelle Bioéconomiques et Agroécologiques/ CAM, INRA-AG, AAF 2018*). Cette agriculture qui peut se distinguer par ses pratiques durables, a été ainsi qualifiée d'**Agriculture de Petite Echelle Bioéconomique et Agro-écologique (APEBA)**.

- **Les exploitations de surface et de taille économique plus importantes** présentent l'avantage de mettre en œuvre des spéculations qui exigent de l'espace et des investissements importants. Elles permettent le développement de certaines productions de masse (Banane, Canne, Vergers, Melons, ...).

¹⁰ Groupement D'Intérêt Economique et Environnemental

¹¹ Institut National de Recherche agronomique

¹² Académie d'Agriculture de France

La limite de cette orientation est la persistance de systèmes monocultureux, en contradiction avec des pratiques agro écologiques intégrées et durables. Ces exploitations représentent néanmoins un potentiel de production à maintenir, à condition qu'elles soient en mesure d'introduire des pratiques agro écologiques, non seulement à l'échelle des parcelles mais aussi à celle de l'ensemble de l'espace cultivé. Les démarches de production durable, qui intègrent des injonctions économiques, sociales et environnementales sont à soutenir.

● **Une attente sociétale en faveur d'une production agroécologique de proximité**

- **La société martiniquaise montre en permanence son intérêt pour le secteur agricole**, en étant sensible à ce qu'il représente en termes d'atouts (valeurs humaine et patrimoniale, valorisation du paysage, de la biodiversité...) et de perspectives, pour répondre aux enjeux climatiques, sanitaires, alimentaires et environnementaux.

La grande distribution par les biais des GMS¹³, reste le circuit le plus important pour la mise en marché et la consommation de produits alimentaires. Néanmoins, on observe parallèlement, le développement de circuits de proximité, avec la fréquentation régulière de marchés communaux et de marchés de producteurs. Cette tendance répond à une population en quête de fraîcheur, de proximité et de connaissance sur l'origine des produits. De nouvelles initiatives de mise en réseau et d'utilisation de moyens multimédia pour la vente en ligne voient le jour.

- **La consommation des ménages se maintient et l'importation des produits agricoles et de la pêche est en légère hausse**, notamment pour compenser la baisse de la production interne (*Données IEDOM 2018*). Cette situation laisse penser que la production agricole locale dispose d'une marge de progression basée sur la capacité et la décision d'achat du consommateur martiniquais. Ce dernier exprime sa demande de produits frais et transformés d'origine locale, dont on lui garantit la qualité et la traçabilité. En se préoccupant de sa santé, le consommateur est de plus en plus sensible aux avantages des produits du terroir, à condition qu'on lui en garantisse la qualité. Le travail d'information des professionnels de la nutrition et des agriculteurs eux-mêmes, porte progressivement ses fruits : le consommateur commence à mieux accepter la saisonnalité des produits et semble intégrer le fait qu'il puisse diversifier son alimentation à partir de produits locaux.

¹³ Grandes et Moyennes Surfaces

La demande des consommateurs en productions biologiques se développe rapidement, ouvrant là également de réelles perspectives pour les producteurs. La question du différentiel de prix entre les produits locaux et ceux importés peut sans doute trouver sa résolution dans la valorisation de l'origine et de la qualité. Le développement de labels est une piste à approfondir.

● **Un potentiel d'innovation en agro transformation, à partir de ressources locales**

- **Le secteur de la transformation agroalimentaire** regroupe 684 entreprises dont 55 font de la transformation de fruits et légumes¹⁴. Les salons, foires et autres lieux de vente, restent prisés pour l'écoulement de produits issus d'une micro-transformation artisanale.

De vraies innovations voient le jour dans le domaine des jus, des confitures et confiseries, des charcuteries et plats cuisinés, et d'autres produits pouvant alimenter les rayons d'épicerie fines ou de marchés de proximité. Cette tendance est amenée à se développer avec le soutien de ce type d'innovation, apporté notamment par le PARM¹⁵.

La production de rhum augmente, malgré la diminution de la production cannière.

La qualité du rhum de Martinique et sa forte valeur ajoutée en font un produit phare dont l'exportation est en hausse en passant de 59 400 HAP¹⁶ en 2008 à 71 522 HAP en 2018 (*Source Douanes*). L'Appellation d'Origine Contrôlée dont bénéficie cette production, conforte son positionnement sur un marché concurrentiel. La production de canne mérite à cet effet, une attention particulière.

- **Les produits dits « de niche » sont amenés à se développer.** Parmi eux, les Plantes A Parfum, Aromatiques et Médicinales ou PAPAM qui représentent des opportunités d'innovation en matière d'agro-transformation.

Les ressources en patrimoines végétal et animal locaux, restent en effet peu valorisées. Des spécificités liées au terroir dont certaines pratiques de production et de transformation, peuvent être mises en exergue dans ce domaine. Des initiatives sont à encourager. On peut citer l'exemple du cacao et ses multiples possibilités de valorisation.

Cette micro-filière présente un potentiel de croissance pour le territoire.

Elle se construit avec plus d'une trentaine de producteurs qui s'y consacrent déjà.

¹⁴ Données IEDOM 2017

¹⁵ Pôle Agro ressources et de Recherche de Martinique

¹⁶ Hectolitres d'Alcool Pur

La biodiversité locale offre une multitude d'opportunités pour des productions innovantes, certes en petits volumes, mais à forte valeur ajoutée.

C'est aussi cette perspective de valorisation qui motive les apiculteurs et aquaculteurs de la Martinique et les conduits à s'engager dans ces voies ou à maintenir leur activité, en dépit des fortes contraintes climatiques et structurelles qui pèsent sur ces microfilères.

- **Les productions florales et ornementales ont une valeur patrimoniale.** Ces productions ont cependant fortement chuté. Les maladies (bactérioses sur l'anthurium par exemple) et les importations concurrentes ont entraîné l'abandon d'un grand nombre de producteurs. Pourtant, les martiniquais restent demandeurs de fleurs et de plantes, notamment pour les occasions festives ou culturelles et pour l'agrément des espaces.

Les horticulteurs, pépiniéristes et paysagistes se sont regroupés au sein d'une association pour mieux appréhender les perspectives de développement de cette filière face à l'importation. Leur contribution à l'activité professionnelle agricole doit pouvoir se consolider à travers leur reconnaissance au niveau de l'AMEXA.

La préservation de la biodiversité et les associations cultures maraichères/plantes ornementales de service, sont à l'ordre des réflexions autour du développement des pratiques agroécologiques. Le faible niveau de production actuel des fleurs et plantes ornementales, laisse entrevoir une réelle marge de progression pour ce secteur. Par ailleurs, une limite à l'importation peut se justifier par la prise en compte des risques sanitaires apportés par les introductions d'espèces, qui font peser des menaces sur la biodiversité.

● Une ressource foncière mobilisable pour l'agriculture

- **Les terres occupées par les friches, les landes ou insuffisamment cultivées** sont estimées à environ 24 000 ha en 2017¹⁷. Elles demeurent mobilisables pour l'agriculture, à condition de mettre en œuvre des actions préalables de préservation, d'aménagement et de mise à disposition de ces espaces, pour des installations agricoles.

La préservation du foncier est un enjeu essentiel pour l'avenir agricole. Pour y contribuer, il existe un panel d'outils : des outils de connaissances (Comme les études communales de développement agricole durable...), des outils de planification foncière (le SAR¹⁸, le PADDM¹⁹, les PLU²⁰, les ZAP²¹...), des outils de

¹⁷ Source Agreste DAAF 2018

¹⁸ Schéma d'Aménagement Régional

¹⁹ Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Martinique

surveillance foncière (autorisations d'exploiter, autorisations de défrichement..), et des outils de restructuration foncière (telle la procédure des terres incultes ou manifestement sous exploitées...).

La SAFER joue un rôle majeur dans la mise en œuvre de ces outils, en collaboration avec l'ensemble des acteurs dans le cadre de la CDCEA²² et de la CTAF²³.

Par ailleurs, la CDPENAF²⁴ qui a pour mission de freiner la déperdition d'espaces fonciers agricoles est mise en place. On peut cependant constater les latences et blocages administratifs ou financiers, qui limitent la mise en œuvre de ces outils.

A cette gestion quantitative du foncier, il conviendrait d'ajouter une gestion qualitative de l'espace foncier agricole, avec notamment des mesures de désenclavement, d'aménagement et de reconstitution de la qualité des sols.

La remobilisation de foncier pour des productions alimentaires de base, peut s'accompagner du développement de produits de niche (café, vanille, cacao...) et de productions forestières, à travers le **soutien de l'agroforesterie**.

Certaines terres boisées, notamment les forêts domaniales pourraient être davantage utilisées dans ce sens, en collaboration avec les services de l'Etat.

Enfin, en occupant et en façonnant l'espace foncier, l'agriculture fait preuve d'une multifonctionnalité qui va au-delà de ses vocations alimentaires et économiques. Toutes les formes d'agriculture présentes sur le territoire contribuent à **sa diversité paysagère et à son attrait touristique**. Il y a là des opportunités à saisir pour l'agritourisme.

● **Des dispositifs de soutiens publics à optimiser**

- **Les principaux dispositifs de soutien à l'agriculture sont apportés par les mesures du POSEI²⁵ et celles du PDRM²⁶- FEADER²⁷**. Pour l'année 2017, les aides MFPA²⁸ du POSEI sont évaluées à 117,6 millions d'euros, dont la majeure partie, soit 96,2 millions d'euros, est à destination de la filière banane. Les filières de diversification animales et végétales ont perçu en 2017 respectivement 11,6 millions d'euros et 4,3 millions d'euros.

Avec la diminution du nombre d'exploitations, on assiste à la concentration des aides sur une filière et sur un petit nombre de producteurs. Cette situation place la Martinique en tête concernant le montant d'aide POSEI ramené à

²⁰ Plan Local d'Urbanisme

²¹ Zone Agricole Protégée

²² Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles

²³ Commission Territoriale d'Aménagement Foncier

²⁴ Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

²⁵ Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et à l'Insularité

²⁶ Programme de Développement Rural de Martinique

²⁷ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

²⁸ Mesures en faveur des Productions agricoles/aides à la structuration et la commercialisation

l'hectare qui s'élève à près de 19 240 euros (*contre 10 000 euros en Guadeloupe et 14 000 à la Réunion, données Eurostat*). Les rapports annuels d'exécution du POSEI font cependant ressortir que les sommes annuellement versées, ne touchent que 15% de l'ensemble des agriculteurs.

Concernant le PDRM-FEADER, l'enveloppe globale pour la période de programmation 2014 - 2020 s'élève à 130,2 millions d'euros, soit en prévision, entre 18,6 et 25,2 millions d'euros par année. Près de 27 mesures constituent ce programme et c'est la mesure relative à la modernisation des exploitations agricoles qui recueille le plus grand nombre de demandes.

Sur cette mesure, environ 300 dossiers de demande ont été introduits, représentant moins de 10% du nombre d'unités agricoles (*données Europe-Martinique.com 2019*).

L'accessibilité des subventions pour la structuration des exploitations agricoles, demeure l'une des conditions d'amélioration du potentiel de production. Les contraintes limitant l'accès aux aides pour des unités agricoles de dimension économique réduite, perdurent.

On peut illustrer cette situation par la faible mobilisation de la mesure 631 du PDRM - FEADER qui avait pour but d'accompagner le développement des petites unités de production et dont la mise en œuvre qui se révèle toujours insuffisamment adaptée.

Les nouvelles modalités de gestion et d'accès aux mesures du PDRM-FEADER s'avèrent contraignantes pour l'ensemble des porteurs de projets. Les retards pris dans la mise en œuvre des mesures en témoignent.

La Chambre d'Agriculture qui en est bénéficiaire, connaît elle aussi des difficultés liées aux modalités de financement des mesures pour le conseil et l'encadrement technique. La modalité d'appel à projet mise en place, montre ses limites.

- **La Collectivité Territoriale de Martinique** a par ailleurs mis en place un certain nombre de mesures de soutien direct au développement du secteur agricole. Ces mesures portent en particulier sur l'investissement dans les exploitations de taille économique réduite, sur la recherche-développement, sur l'accompagnement des marchés de producteurs. Un budget annuel de l'ordre de 2,35 millions d'euros est prévu sur l'ensemble de ces mesures.

III.3 - Une adéquation nécessaire entre les ressources en recherche/développement/transfert/accompagnement et les besoins recensés auprès des agriculteurs

- L'agriculture martiniquaise bénéficie depuis longtemps de l'intervention d'un panel d'organismes de Recherche - Développement (R&D). Historiquement, les agriculteurs pratiquant les grandes cultures (canne, banane) ont mobilisé les acteurs de la R&D, principalement l'INRA et le CIRAD, pour la recherche variétale, les expérimentations, les références agronomiques et les itinéraires techniques. Dans un premier temps axées sur les principes de l'agriculture conventionnelle, ces productions ont bénéficié des méthodes de la production intensive et de solutions phytosanitaires privilégiant le tout-chimique. Ces orientations se sont avérées néfastes et les filières banane et canne ont depuis concentré leurs actions sur la recherche de solutions alternatives. L'ensemble des pratiques en production de bananes, tendent à évoluer, se voulant répondre à la question de la performance durable. Pour la production cannière, la disponibilité de variétés adaptées, l'introduction de méthodes biologiques de gestion des insectes et autres prédateurs, ont eu des effets positifs notables. Cependant, de vraies difficultés subsistent concernant la maîtrise de l'enherbement sans herbicide ou produit phytopharmaceutique.
- Dans le secteur de la diversification** en productions animales et végétales, le déploiement d'actions de recherche-développement par les organismes précités, a connu une évolution croissante à partir des années 80. Compte tenu de la diversité des spéculations et des systèmes mis en place, les résultats sont plus mitigés. Quoique s'appuyant sur le principe majeur de la rotation des cultures et sur d'autres techniques limitant la fatigue des sols, les systèmes monoculturaux préconisés par le passé, ont été depuis stoppés dans leur évolution. Leur caractère intensif, une faible diversité variétale, les infestations du sol et les pollutions ont freiné le développement des monocultures légumières.

Des solutions modernes voire « high tech » ont été recherchées. Les systèmes faisant intervenir la technologie avancée comme les cultures hors sol montrent leurs limites : ils restent coûteux, fragiles et réservés à un petit nombre de producteurs. Dans le domaine des fruits et légumes, les actions en R&D ont dû se réorienter vers les pratiques agro-écologiques et agro-économiques, dans une approche multidisciplinaire. Globalement, on constate que les actions de R&D pour la diversification ont souffert d'un manque de coordination et de continuité. Les productions de diversification ont néanmoins bénéficié ces dernières années d'une dynamique de mise en réseau des différents opérateurs à travers notamment le RITA où se retrouvent la Chambre d'agriculture, la FREDON, le CIRAD, l'INRA, le PARM, l'IT2, le CTCS, le SEA(CTM).

La Chambre d'agriculture y a poursuivi, sur l'axe de la production de tubercules, ses travaux d'expérimentation et de transfert en direction des agriculteurs. Plus récemment, elle a conduit des travaux d'investigation sur les PAPAM. Des références ont été élaborées.

Le financement des opérations de recherche-développement repose sur des appels à projet lancés par la Collectivité Territoriale de Martinique. Force est de constater que le dispositif souffre aujourd'hui de freins divers pour sa mise en œuvre.

- **Les actions de transfert et de conseil** sont assurées à la fois par la Chambre d'Agriculture, les organisations de producteurs et les organismes de recherche-développement.

Néanmoins, les agriculteurs expriment régulièrement leur besoin de conseil présentiel, pour la production.


Même s'ils font preuve d'adaptation et de résilience, le caractère fluctuant du contexte dans lequel évoluent les agriculteurs, impose la continuité de ce service à leur égard.

C'est l'une des missions de la Chambre d'Agriculture qui dispose à ce jour d'une équipe constituée d'ingénieurs et de techniciens qui mettent leurs compétences à disposition des agriculteurs pour le conseil, l'encadrement technique, la formation et l'expertise.

Cette mission de service doit pouvoir se poursuivre dans l'amélioration de la concertation avec les pouvoirs publics, pour une réponse adaptée aux attentes des agriculteurs.

Pour eux, le conseil de proximité est prioritaire alors que les pouvoirs publics ont tendance à favoriser le conseil ponctuel et l'expertise. Le résultat est un affaiblissement notable du dispositif de conseil agricole en Martinique.

Les opérations de recherche-développement, de transfert et de conseil, engagées au sein du RITA ou par les organisations professionnelles dont la Chambre d'Agriculture, sont fortement liées aux financements publics. Cette situation tend à fragiliser fortement les dispositifs et à limiter les initiatives, du fait des difficultés d'accès aux fonds publics.



Il y a manifestement un écart, un manque d'adéquation entre le potentiel de développement de l'agriculture martiniquaise, les moyens financiers qui lui sont dédiés et le déclin réel de l'agriculture. Il y a à trouver une manière d'enrayer ce déclin, par l'exploitation des potentialités existantes et par la mise à disposition des moyens. Il s'agit de mettre en place des mesures qui réduisent cet écart.



- IV -
AXES, OBJECTIFS
ET PROPOSITIONS
D' ACTIONS



AXE 1

Mobiliser tout le potentiel
des agriculteurs et des unités de production,
pour redynamiser la production



OBJECTIFS

1	Consolider chaque unité de production existante en mettant en place des mesures de soutien accessibles
2	Redynamiser la production
3	Rechercher une meilleure gestion du foncier et des bioressources
4	Redynamiser la transmission et l'installation en agriculture



Il s'agit d'accompagner tous les types d'agriculture, toutes les productions et tous les agriculteurs vers la multi performance de leur exploitation et dans les transitions nécessaires. La finalité est le maintien du nombre d'actifs agricoles en renforçant la viabilité et la transmissibilité des exploitations.



OBJECTIF 1

Consolider chaque unité de production existante en mettant en place des mesures de soutien accessibles

L'agriculture dispose d'une réserve de progression certaine, qui peut lui redonner sa place dans l'économie martiniquaise. S'appuyer sur tout le potentiel existant est une voie à exploiter.

La problématique est la production (en quantité et qualité) alors que les dispositifs de soutien sont essentiellement concentrés sur la commercialisation et principalement sur la filière banane.

Afin de favoriser l'acte de production, il devient impératif de consolider les exploitations et d'agir sur le capital humain, le capital foncier, les équipements et les infrastructures.



Propositions d'actions

- Simplification des procédures d'accès aux mesures du PDRM-FEADER et celles spécifiques à la CTM, notamment pour les exploitations en diversification, à dimension économique réduite
- Mise en place de mesures nouvelles dans le cadre du POSEI :
 - Aides surfaciques et/ou à la personne pour les productions végétales de la diversification au bénéfice des petites exploitations (*Droit à soutien public ouvert à tout exploitant s'engageant en contrepartie sur des objectifs de production, de diversification, de respect de l'environnement, de suivi et de formation*) ;
 - Suppression du principe des stabilisateurs et abondement des crédits, pour les filières de diversification ;
 - Réaffectation des surplus du POSEI et application de la fongibilité des aides d'une filière à l'autre, au bénéfice des filières de diversification (*Application du taux de 20%*) ;
 - Ouverture des dispositifs d'aide POSEI à la diversité des modèles d'organisation agricoles (*Formes associatives, Marchés de producteurs, GIEE...*) ;
 - Majoration des aides pour des productions priorisées en vue de la satisfaction du marché interne ;

- Mise en place d'outils complémentaires pour la gestion des risques, climatique et sanitaire (*Réflexions sur un Fonds de secours mutualisé financé conjointement par la Collectivité Territoriale, les agriculteurs et l'Etat ; Participation à la mise en œuvre d'un Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental ou FMSE*) ;
- Animation et pilotage spécifique de l'APEBA (*Valorisation du potentiel des exploitations de petite échelle à travers des mesures spécifiques, des référentiels techniques, un accompagnement, une animation et du conseil dédié*) ;
- Mobilisation d'outils financiers adaptés aux exploitations agricoles de la Martinique, en particuliers celles à dimension économique réduite (*Micro-crédit, Fonds de garantie, Fonds d'avances, Prêts à taux préférentiels ...*).



OBJECTIF 2

Redynamiser la production

Quelle que soit sa taille, chaque exploitation apporte sa contribution à la production locale.

Dans une perspective de redynamisation du secteur, la contribution de tous à l'effort de production doit être encouragée. Certains produits consommés en grande quantité sur le marché interne, doivent bénéficier de programmes de relance renforcés.



Propositions d'actions

- Relance de productions prioritaires (Igneame, Patate douce, Tomate, Cristophine, Banane jaune, fruits divers...) :
 - Mise en place d'une filière de production de plants et vitro-plants sains de tubercules, pour l'approvisionnement des producteurs (*Cf. Plan de relance Tubercules/Chambre d'Agriculture - 2014*) ;
 - Définition d'une liste de produits prioritaires de consommation courante, de pratiques culturales et d'itinéraires techniques pouvant bénéficier de mesures de soutien majorées (*Aides POSEI et aides de la Collectivité Territoriale de Martinique*) ;
 - Soutien aux programmes de recherche-développement pour les productions priorisées (*Inventaire de la biodiversité, recherche variétale, références agronomiques de pratiques agro écologiques...*) ;
 - Maintien de l'abondement POSEI pour les filières de diversification ;

- Accompagnement renforcé des fermes biologiques avant, pendant et après conversion (*Soutiens à la production de solutions techniques et de repères technicoéconomiques*) ;
- Mise en place de mesures en faveur de la production interstitielle (haies fruitières, élevages à l'attache, PAPAM, agroforesterie...).
- Mesures de soutien public pour l'accompagnement technique
Mise en place d'un encadrement technique dédié à l'accompagnement des spéculations priorisées, confié à la Chambre d'Agriculture, en financement direct par les pouvoirs publics et hors appels à projets.
- Mise en place de plans de développement de productions prioritaires dans des conditions sanitaires maîtrisées.
- Renforcement de la protection sanitaire à l'échelle du territoire (*Surveillance, Contrôles et Interdictions d'importations en provenance de zones à risque...*).
- Co-construction et co-pilotage des orientations de la R&D pour les productions priorisées et les transitions agricoles.



OBJECTIF 3

Rechercher une meilleure gestion du foncier et des bioressources

Le foncier agricole est potentiellement disponible mais il reste fortement contraint par les problématiques d'indivision, de conflits et de restrictions d'usages (pollutions, constructions, reboisement). Les structures et outils de reconquête et d'aménagement des espaces cultivables existent (CTAF, CDPENAF/SAFER...) mais ils sont insuffisamment mis en œuvre. Il convient de les redynamiser. Des mesures complémentaires restent néanmoins nécessaires pour disposer d'un foncier agricole, en quantité suffisante et de qualité optimisée.



Propositions d'actions

- Mise en place d'un Plan Sol destiné à refertiliser les sols et leur redonner leur potentiel de production (*En relation avec le Plan Chlordécone, ce plan vise le soutien à l'apport de matière organique et à la mise en place de procédés de préservation du sol ; Soutien public à la jachère utile - plantation de canne à fibres dans les rotations culturales ...*).

- Encouragements au maintien de la biodiversité (*Exemple : Soutien et Conseil pour des systèmes favorisant les associations culturales, la préservation des espèces...*).
- Elaboration d'un schéma directeur d'irrigation (*Etude pour définir les scénarii de consolidation de l'existant, de développement des réseaux, de gestion optimale de la quantité et la qualité de la ressource en eau...*).
- Valorisation du potentiel de la banque de terre de la CTM (*Convention d'intervention entre la Collectivité Territoriale de Martinique, propriétaire de la Banque de Terre, et la Chambre d'agriculture*).
- Développement de la bioéconomie sur les exploitations (*Formations sur les principes de la bioéconomie, accompagnement au recyclage des biodéchets, introduction des biocomposts, recherche d'autonomie énergétique...*).



OBJECTIF 4

Redynamiser la transmission et l'installation en agriculture

Accompagner la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs sur des unités de production viables, c'est assurer la pérennité du secteur agricole. Le dispositif d'aide à l'installation qui existe montre ses limites. L'âge moyen élevé des exploitants et le faible nombre d'installés par an (mettant en relief la complexité des situations de reprise, la faiblesse du niveau d'aménagement des terres...), sont à mettre en parallèle avec l'importance du stock de terres en friches ou insuffisamment cultivées. Il y a sans doute des ressources à mobiliser pour rendre exploitables des terres menacées d'abandon et de reboisement.

L'agroforesterie qui concilie forêt et agriculture peut se traduire par des opérations et des mesures adaptées à notre contexte, facilitant le renouvellement de générations.

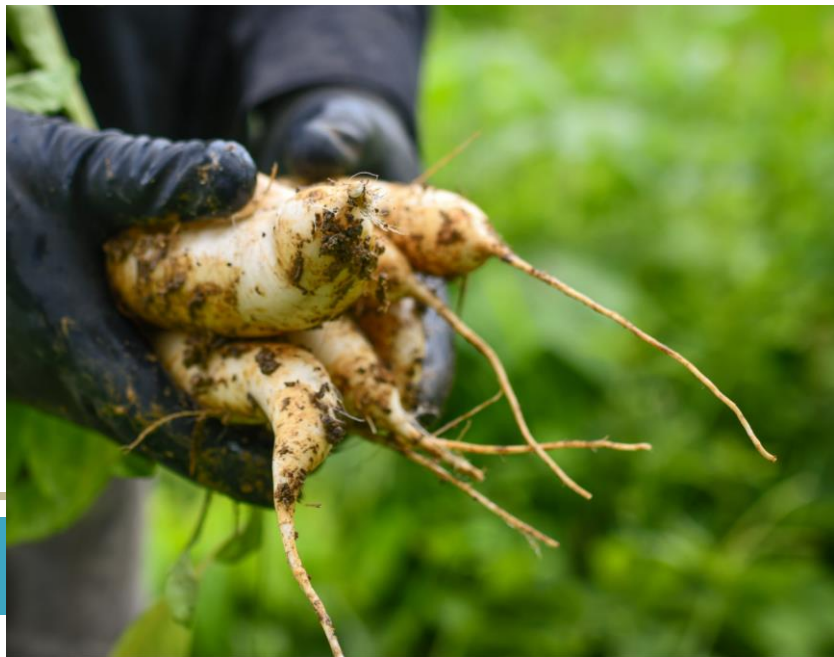
Pour relancer la dynamique, la Chambre d'agriculture doit être reconnue, à travers les compétences qu'elle a développées en matière de diagnostic préalable et d'approche globale d'exploitation, comme le leader du dispositif d'accompagnement à l'installation.



Propositions d'actions

- Amélioration du dispositif de repérage et d'identification des agriculteurs à installer (*Modernisation des Points Accueil Installation en lien avec l'organisation des Jeunes Agriculteurs - JA*).

- Aides incitatives à la création d'exploitations sur des terres en friche ou insuffisamment mises en valeur (*Majoration de l'aide à l'installation*).
- Accompagnement de la transmission (*Système de parrainage entre exploitant sur le départ et nouvel installé ; Cellule d'accompagnement des agriculteurs installés comprenant des agriculteurs en activité, des retraités, des conseillers d'entreprises et comptables ; Aides à la cession et à la reprise d'exploitation ; Prime au départ à la retraite lorsque cette cessation donne lieu à une installation...*).
- Formation des agriculteurs afin qu'ils soient préparés à la transmission
- Instauration de dispositifs d'accompagnement financier souples facilitant la reprise d'unités viables (*Prêts de reprise, Aides aux expertises foncières, Concertation avec les organismes de crédit...*).
- Financement pérenne et consolidé du dispositif d'installation confié à la Chambre d'Agriculture (*Instruction de dossiers, gestion du Centre d'Elaboration des Plans de professionnalisation Personnalisé - CEPPP - labellisé par l'Etat, sur la base d'un Equivalent Temps Plein ou ETP*).





AXE 2

Satisfaire les besoins de la société martiniquaise
et améliorer l'image
du secteur et des produits



OBJECTIFS

5	Accompagner la structuration des marchés de producteurs (mutualisation de la communication, promotion des produits et des circuits courts)
6	Garantir au consommateur la qualité sanitaire des produits locaux
7	Reconstruire l'image du secteur, du métier, de la production
8	Prendre en compte la dimension sociale de l'activité



A la Martinique, on observe un écart grandissant entre l'offre de produits agricoles majoritairement destinés à l'exportation et de plus en plus soumis au marché mondial, les pratiques agricoles, et les attentes de la société.

Cet écart, facteur de déprise agricole, ouvre en même temps des perspectives intéressantes, si l'on s'attache à développer des solutions correctives qui visent à le combler. Il convient de saisir les opportunités offertes par les nouvelles voies qui se dessinent.

OBJECTIF 5

Accompagner la structuration des marchés de producteurs (mutualisation de la communication, promotion des produits et des circuits courts)

Les récentes assises de l'agriculture (2017) et le salon de l'agriculture (2018), ont réaffirmé l'attente de la population, d'une offre alimentaire locale et diversifiée. La demande de proximité s'amplifie visiblement pour répondre à un besoin de sécurité tant alimentaire qu'environnementale. De plus en plus de martiniquais se déclarent locavores²⁹.

Face à cette tendance, les agriculteurs font preuve d'adaptation. Parallèlement à la commercialisation de produits par les GMS dont une grande part est amenée par les coopératives, certains agriculteurs complètent l'offre en s'organisant au sein de marchés de producteurs dont la structuration est à consolider.

Propositions d'actions

- Accompagnement des producteurs dans leurs démarches d'approvisionnement des circuits courts et de diversification de l'activité à travers l'agritourisme.
- Développement de l'offre de service de la Chambre d'Agriculture pour soutenir les agriculteurs dans leur démarche de commercialisation à travers les marchés de producteurs, en s'appuyant sur des marques et des chartes co-construites.
- Actions en faveur de l'émergence et la professionnalisation d'initiatives collectives basées sur les circuits courts : plateformes logistiques, aménagement d'espaces pour les marchés de proximité, accompagnement de leur structuration et leur communication (*Implication commune des acteurs dans le cadre du PDRM, positionnement sur l'ensemble des circuits de commercialisation, charte et plan de communication, accompagnement à la mise en marché, formation des agriculteurs à l'accueil, à la vente, mise en place de la traçabilité...*).

²⁹ Personne qui décide de ne consommer que des fruits et des légumes locaux et de saison pour contribuer au développement durable

- Ouverture de mesures du POSEI aux adhérents de marchés de producteurs.
- Participation à la structuration des organisations et mise en relief des problématiques des producteurs en circuits court, pour la recherche de solutions collectives .



OBJECTIF 6

Garantir au consommateur la qualité sanitaire des produits locaux

Les consommateurs veulent être rassurés sur l'innocuité des produits alimentaires qu'ils achètent. Les réseaux DEPHY³⁰ accompagnent les producteurs qui s'engagent dans un processus de réduction d'usage de produits phytopharmaceutiques, mais leur action reste assez méconnue. Face à la pollution à la Chlordécone, les agriculteurs réalisent de nombreuses analyses de sols. Leur coût reste cependant un frein à la mise en œuvre de cette mesure préventive qui devrait être déployée sur l'ensemble des exploitations martiniquaises. Dans les conditions actuelles d'absence de prise en charge publique des analyses, les conversions et la mise en œuvre de procédures de plantations alternatives deviennent quasiment impossibles et la déprise s'accroît.



Propositions d'actions

- Prise en compte du volet agricole dans le Plan chlordécone IV pour améliorer la traçabilité des produits (*généralisation des analyses de sol et de denrées, financées par les pouvoirs publics...*).
- Mise en place d'une communication adaptée sur la problématique, sur les mesures appliquées par les agriculteurs et sur la qualité des produits.
- Formation systématique des agriculteurs sur la gestion du risque chlordécone avec, à l'appui, la certification de chaque agriculteur.
- Dispositif d'aide compensatoire à la reconversion-transition des systèmes de production, en cas de présence de chlordécone.
- Certification sanitaire des exploitations agricoles et mise en place de signes de qualité adaptés.
- Mise en place d'un programme d'accès de l'ensemble de la population à la production locale (*Sensibilisation à la consommation de productions locales pour les familles modestes, soutiens à l'utilisation de la production locale par la restauration hors domicile...*) avec une communication ambitieuse, offensive et positive (Cf. Comité de promotion).

³⁰ Réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires



OBJECTIF 7

Reconstruire l'image du secteur, du métier, de la production

Les enquêtes d'opinion³¹ montrent que l'agriculteur(trice) suscite l'admiration des habitants qui lui attribuent des valeurs comme le courage, l'opiniâtreté. Il lui est aussi conféré une mission d'envergure qui est d'alimenter la population avec des produits du terroir sains.

La communication actuelle du secteur est éparse et inefficace. Le renforcement de l'image de la production locale par des campagnes co-construites et continues, est à envisager.



Propositions d'actions

- Développement des supports de communication du monde agricole vers les autres acteurs (*Publications Internet ; Vidéos ; Lettre d'information ; Agenda...*).
- Mise en place d'un Comité de Promotion Agricole (*Comité de pilotage public disposant d'un fonds mutualisé pour des opérations de promotion agricoles et des évènements, Construction d'un plan de communication partagé*).
- Développement de signes de qualité et de différenciation de la production (*agriculture de terroir...*).
- Soutien aux innovations visant la mise en visibilité du secteur (*développement des moyens multimédias, réseaux sociaux...*).
- Valorisation des activités de niches, sources de revenus annexes (*agritourisme, Micro-transformation et multifonctionnalité, écoservices ...*).
- Valorisation des métiers de l'agriculture auprès du jeune public.
- Communication multi niveau (secteur, agriculteurs et produits) :
 - Valoriser l'identité agricole portée par la société martiniquaise ;
 - Informer et communiquer avec et pour les agriculteurs.

³¹ Dont celle menée dans le cadre des Assises de l'agriculture auprès de 2000 personnes / CTM, Chambre d'Agriculture et Qualistat 2017



OBJECTIF 8

Prendre en compte la dimension sociale de l'activité

L'agriculture est avant tout, une activité d'hommes et de femmes engagés dans des initiatives productives. La dimension sociale de cette activité est fondamentale. Au-delà des objectifs économiques poursuivis, il y a à développer autour des agricultrices et agriculteurs, un contexte social incitatif et sécurisant car il détermine le niveau et la progression du secteur.



Propositions d'actions

- Traitement spécifique de la retraite agricole dans les Outre-Mer (*revalorisation, prise en compte de la diversité des situations...*).
- Reconnaissance de maladies professionnelles spécifiques (*impact des épizooties sur l'humain, possibles contaminations, expositions aux pesticides, pénibilité et répétitivité des tâches agricoles notamment sur les petites unités de production...*).
- Mesures sociales en faveur des agriculteurs (*augmentation de l'enveloppe dédiée de la CGSS³², harmonisation des mesures par rapport aux autres secteurs, ...*).
- Mesures en faveur du public féminin (*activation de services de remplacement, soutiens majorés pour la petite mécanisation, soutien des initiatives de collectifs féminins...*).
- Accompagnement des agriculteurs pour la gestion des risques du travail (*conseil, formation...*).



³² Caisse Générale de Sécurité Sociale



AXE 3

Accompagner l'ensemble des exploitations
vers des modes de production
respectueux de l'environnement



OBJECTIFS

9	Produire et diffuser aux agriculteurs des références transférables et rapidement opérationnelles, de systèmes agro écologiques et bioéconomiques
10	Recentrer l'offre de conseil et de formation aux agriculteurs sur l'accompagnement technique individualisé et continu
11	Rechercher l'implication de tous les acteurs dans la co-construction et la co-animation des dispositifs de soutien à la formation initiale et à l'emploi agricoles



La transition des exploitations vers des systèmes agricoles innovants et agro écologiques est un impératif. Pour relever ce défi, les agriculteurs doivent pouvoir compter sur des dispositifs d'accompagnement et de soutien adaptés et suffisants.



OBJECTIF 9

Produire et diffuser aux agriculteurs des références transférables et rapidement opérationnelles, de systèmes agro écologiques et bioéconomiques

Les réseaux de suivi et de collecte de données mis en place, restent insuffisants pour apporter aux agriculteurs les éléments de références dont ils ont besoin.

Bien que mises en œuvre chez nombre de producteurs, les systèmes agro écologiques souffrent d'un manque crucial de données référencées. La construction de référentiels technico-économiques répondant à la fois aux exigences économiques et environnementales est indispensable.



Propositions d'actions

- Généralisation du recensement, de la capitalisation et de la diffusion des pratiques agro écologiques et ceux de la Bio-économie, sur les exploitations agricoles.
- Soutien des systèmes qui valorisent la biodiversité animale et végétale dans des proportions qui permettent de contribuer à l'approvisionnement de circuits courts et de marchés de proximité.
- Renforcement des mesures en faveur de la micro-transformation sur les exploitations agricoles qui valorisent la biodiversité.
- Accompagnement de l'expérimentation, de l'innovation ouverte et de la capitalisation des données produites chez le producteur (farm-lab ou living-lab) par des dispositifs bénéficiant de soutiens publics.
- Mise en place de mesures d'accompagnement à l'adoption de pratiques agroécologiques (*Aides compensant les pertes de revenus et de production liées aux changements de systèmes*).
- Renforcement des collaborations avec les acteurs de la recherche-développement pour un transfert optimal de l'innovation (*Intensification de la mise en réseau des ressources en expérimentation*).



OBJECTIF 10

Recentrer l'offre de conseil et de formation aux agriculteurs sur l'accompagnement technique individualisé et continu

Compte tenu des spécificités de l'activité agricole (fluctuation des conditions externes, travail sur du vivant...), l'offre de conseil se doit d'être réactive et adaptée à chacune des situations particulières rencontrées sur les exploitations. L'action de conseil individualisé doit s'inscrire dans la durée.

Les actions de Conseil/Formation pour des collectifs d'agriculteurs, peuvent satisfaire des besoins de mutualisation. Elles viennent compléter l'offre de conseil individuel.

Actuellement soumise aux règles d'appel à projet préalable, l'offre de conseil répond de moins en moins au besoin d'accompagnement de proximité et durable, souhaité par les agriculteurs.

La Chambre d'agriculture doit redevenir le premier acteur de l'optimisation technicoéconomique des exploitations, par le conseil individuel adapté et l'animation de collectifs d'agriculteurs.



Propositions d'actions

- Mise en place d'une plateforme de service de Conseil/Formation associant la Chambre d'Agriculture et les OPA³³.
- Augmentation du nombre d'agriculteurs participant aux actions de formation (*Objectif : 10% de l'ensemble du public agricole contre 7% actuellement*).
- Mise en place de parcours de formation individualisés et propositions de packs formation-conseil.
- Renforcement durable de l'équipe de suivi technique et technico-économique, pour le conseil individualisé et spécialisé, de la Chambre d'Agriculture.
- Développement et valorisation des compétences des conseillers par l'accès à la formation continue.
- Adaptation de la formation continue des professionnels aux nouveaux enjeux et aux nouveaux publics d'agriculteurs.

³³ Organisations Professionnelles Agricoles

OBJECTIF 11

Rechercher l'implication de tous les acteurs dans la co-construction et la co-animation des dispositifs de soutien à la formation initiale et à l'emploi agricoles

Si l'agriculture suscite la sympathie de la société, elle évoque aussi, notamment auprès des plus jeunes, la pénibilité des tâches et de faibles revenus. Certains jeunes expriment néanmoins leur envie d'autonomie et de contribution à la qualité de vie en milieu rural, en envisageant ce métier.

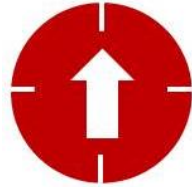
La redynamisation de ce secteur passe par une meilleure adéquation entre l'offre d'emplois agricoles et la demande de formation.

Elle passe aussi par le développement de l'apprentissage et de l'entrepreneuriat agricole, la qualification des hommes, et surtout l'amélioration de la rémunération des agriculteurs et des actifs du secteur.

Propositions d'actions

- Mise en place de mesures d'accompagnement pour la qualification de la main d'œuvre agricole (*Renforcement des dispositifs d'Apprentissage et de Formation*).
- Mise en relation et adéquation entre la demande et l'offre de travail agricole (*partenariats étroits entre les entreprises, les pôles de formation et d'emploi...*).
- Construction d'itinéraires de formation individualisés en relation avec la multifonctionnalité du secteur.
- Veille juridique relative aux dispositifs d'emplois aidés, au bénéfice des agriculteurs .
- Soutien aux innovations organisationnelles et fonctionnelles (*Valorisation des systèmes d'entraide, de groupements d'employeurs, Chèques emploi-services agricoles, Intérim agricole ...*).





AXE 4

Améliorer la gouvernance
et l'efficacité de la politique agricole



OBJECTIFS

12

Repositionner les structures et instances organisationnelles du développement agricole dans leurs missions respectives



La déprise agricole découle en partie du fait que la très grande majorité des agriculteurs n'est pas impactée par la politique agricole du territoire. La redynamisation de l'agriculture suppose au préalable, un élargissement du champ d'intervention des politiques publiques en faveur de l'ensemble de ses acteurs.



OBJECTIF 12

Repositionner les structures et instances organisationnelles du développement agricole dans leurs missions respectives

Si l'on met en parallèle les financements publics disponibles, les potentialités des exploitations agricoles, les attentes sociétales et les résultats à la baisse obtenus, on peut s'interroger sur l'efficacité de la politique agricole en vigueur. Les acteurs sont nombreux et les intérêts peuvent être très divergents. Néanmoins, l'autorité publique doit pouvoir exercer son rôle majeur de pilotage de l'agriculture. La Chambre d'Agriculture, doit pour sa part, pouvoir peser de tout son poids, pour apporter sa contribution à la co-construction de la politique du territoire, en faveur de l'ensemble des agriculteurs.



Propositions d'actions

- Repositionnement des organisations agricoles dans leurs missions respectives (*Défense des intérêts des agriculteurs/Syndicats; Commercialisation de la production/Coopératives, groupements et associations de producteurs, Interprofessions; Représentation, proposition d'orientation et encadrement technique/Chambre d'Agriculture...*) notamment par le biais de l'échange et la concertation.
- Mise en place d'un fonds d'avance public, au bénéfice des adhérents des coopératives.
- Renforcement de la coordination entre acteurs agricoles, (*partage des priorités et participation à la construction d'une stratégie et d'un projet commun pour le territoire...*).
- Renouement de la relation de travail avec les partenaires historiques du Crédit et de l'Assurance agricole (*Groupama, Crédit Agricole...*).

- Développement des partenariats et des services d'expertises de la Chambre d'Agriculture en direction des collectivités.
- Obtention de la réduction des délais de paiement des collectivités en faveur de l'ensemble des bénéficiaires.
- Consolidation des dispositifs favorisant les dynamiques de groupes tels les réseaux de suivi et/ou de performance, les GIEE...
- Orientation et décisions des actions de recherche-développement et expérimentations, par un Comité de Pilotage qui associe les professionnels et les décideurs publics, sur un modèle d'appel d'offre co-construit.
- Mise en place d'un observatoire agricole comme outil de pilotage du développement du secteur.





AXE 5

Consolider l'institution CHAMBRE D'AGRICULTURE



OBJECTIFS

13	Garantir la pérennisation des actions d'encadrement technique & de formation de la Chambre d'Agriculture, pour les besoins permanents des agriculteurs
14	Consolider les ressources et le pilotage comptable de la Chambre d'Agriculture
15	Moderniser les conditions matérielles de travail des personnels et d'accueil des usagers de la Chambre d'agriculture
16	Améliorer la connaissance et l'image de la Chambre d'Agriculture ; Renforcer le rôle d'interface de la Chambre d'agriculture dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques



La chambre d'agriculture de la Martinique doit pouvoir reprendre le leadership du conseil et de la formation des actifs et porteurs de projets en agriculture. Elle doit retrouver sa place d'acteur et de pilote majeur du développement du secteur agricole.



OBJECTIF 13

Garantir la pérennisation des actions d'encadrement technique & de formation de la Chambre d'Agriculture, pour les besoins permanents des agriculteurs

Ces dernières années, la Chambre d'Agriculture a vu se réduire progressivement les moyens financiers publics qui lui étaient attribués. Elle a vu se développer un mode de financement public basé sur des appels à projet. Ces derniers avaient sans doute pour vocation la recherche de dynamisme par la mise en concurrence des opérateurs. Le résultat obtenu est tout autre : les appels à projet développent l'intérêt opportuniste de cabinets privés, parfois éloignés du milieu agricole.

Un certain nombre de missions de service publics restent confiées à la Chambre d'Agriculture par l'Etat ce qui permet leur continuation. Cependant, nombres d'actions d'encadrement technique et de formation, cœur des missions de la Chambre d'Agriculture, sont de plus en plus contraintes, avec un budget en régression.

La réduction des soutiens financiers accordés par la Collectivité Territoriale à l'institution Chambre d'Agriculture ainsi que les délais d'attribution des aides, font peser sur son activité, des incertitudes.

Pour qu'elle puisse à nouveau mener ses actions dans de bonnes conditions, il conviendrait de lever les contraintes observées et de redonner à la Chambre d'Agriculture, les moyens de ses ambitions. Des discussions doivent être engagées à cet effet.



Propositions d'actions

- Financement public direct et consolidé du suivi technique individualisé de la Chambre d'Agriculture.
- Développement de l'offre de formation de la Chambre d'agriculture.
- Contractualisation des objectifs et des moyens (*Pour accompagner efficacement un millier d'agriculteurs sur l'ensemble du territoire, le besoin en conseillers est estimé à une vingtaine, répartis entre la Chambre d'Agriculture et les coopératives*).



OBJECTIF 14

Consolider les ressources et le pilotage comptable de la Chambre d'Agriculture

La structure financière de la Chambre d'Agriculture de Martinique ne correspond pas au standard des Chambres d'Agriculture, dans la mesure où le niveau de taxes perçues et les ressources de prestations sont faibles. Ainsi, dans la plupart des Chambres d'Agriculture, les prestations facturées représentent 20 à 25% du budget. Pour la Chambre d'Agriculture de la Martinique, les prestations payées par les agriculteurs ne représentent que 4 à 5% du budget. La Chambre dépend, pour 2/3 de ses moyens, de subventions de ses partenaires publics. Cette situation est source d'instabilité et de fragilité. C'est le cas général des Chambres d'Outre-Mer. Pour les consolider, il conviendrait d'agir sur plusieurs leviers.



Propositions d'actions

- Elargissement de la base de prestations facturées par la Chambre d'Agriculture (*Formation, expertises et interventions publiques, Actes liés à l'Établissement de l'Élevage ou EdE, Etudes économiques...*).
- Consolidation des ressources directes permanentes ou liées à des opérations spécifiques (*Contractualisation des financements avec les pouvoirs publics*).
- Renforcement des outils de pilotage comptable pour une gestion optimale des finances de l'institution.



OBJECTIF 15

Moderniser les conditions matérielles de travail des personnels et d'accueil des usagers de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'Agriculture est propriétaire de ses locaux situés à Place d'armes au Lamentin et locataire de la parcelle expérimentale située à Chopotte, au François. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture a été amenée à louer des locaux annexes, pour héberger l'activité de certains de ses salariés.

D'une part, l'évolution des normes d'accueil et de sécurité du public, oblige au respect d'exigences consignées notamment dans le document unique. D'autre part, les services de la Chambre d'Agriculture ont besoins de moyens modernes, adaptés à l'attente des usagers et des OPA.



Propositions d'actions

- Plan de rénovation du bâtiment.
- Aménagement de locaux dédiés à la formation (*Salles équipées ...*).
- Dotations à la Chambre d'agriculture et au secteur agricole, de moyens publics pour leur développement numérique (*Créer la proximité numérique avec les clients, déployer un programme de vulgarisation du numérique et du conseil numérique entre les exploitations agricoles et les conseillers*).



OBJECTIF 16

Améliorer la connaissance et l'image de la Chambre d'Agriculture. Renforcer le rôle d'interface de la Chambre d'agriculture dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques

Les missions d'intervention et de représentation de la Chambre d'Agriculture s'enrichissent mutuellement. Ces missions doivent être connues et réaffirmées par tous les acteurs relevant de son organisation. Elles doivent être aussi partagées avec l'ensemble de ses partenaires.

Ces missions s'exercent à travers une organisation efficace, des engagements, des règles et définitions communs formalisés dans des outils tels que le règlement intérieur, les conventions de partenariat...

La Chambre d'agriculture doit pouvoir être présente partout où cela est nécessaire et communiquer sur les sujets qu'elle juge prioritaires, dans les lieux de décision. Ses positions et ses avis doivent être rendus encore plus visibles. Son statut est une opportunité qui l'autorise à développer les ressources et les relations avec les agriculteurs et les collectivités.



Propositions d'actions

- Renforcement de la mission de représentation et du rôle des élus de la Chambre d'Agriculture :
 - Mise en place d'une assistance dédiée (*Appui à l'analyse des sujets, à la formulation de propositions...*) ;
 - Implication des OPA au sein des comités internes de la Chambre d'Agriculture (COREDEF, COTI, EdE...) ;
 - Elaboration et adoption du Règlement Intérieur.

- Renforcement de la formation des élus professionnels.
- Convention et contrat de progrès avec les partenaires publics :
 - Vulgarisation de la connaissance de la réalité agricole de notre territoire ;
 - Partage des éléments de langage sur la communication institutionnelle sur l'agriculture, en interne et en externe ;
 - Communication renforcée sur les avis et positions publiques de la Chambre d'Agriculture.





- V -

PANEL D' ACTIONS PREVISIONNELLES DE LA CHAMBRE D' AGRICULTURE

DOMAINES	ACTIONS
CONSEIL	Conseil méthodes et références : Multi performance et transitions agricoles (Agro écologie, Bioéconomie, Alimentation et Bien-être animal)
	Conseil en développement : Création d'entreprises et Montage de Projets
	Conseil et références : Accompagnement à la gestion de la ressource Eau ;
ACCOMPAGNEMENT DE GROUPES	Accompagnement des producteurs en circuits courts et marchés de producteurs
	Accompagnement des GIEE
	Animation de l'APEBA
APPUI A L'INSTALLATION	Installation, Transmission, CEPP
PRODUCTION DE RESSOURCES ET DIFFUSION DE CONNAISSANCES	Acquisition de références : animation de réseaux en productions végétale et animale
	Diffusion d'information et transfert de connaissances ; Productions documentaires, Site Internet et Animation de Journées techniques
FORMATION	Formation continue des professionnels et des collaborateurs
INNOVATION	Animation de réseau, expérimentation, Contributions au RITA Recherche développement
	Accompagnement de l'Agriculture Biologique
	Agritourisme et activités annexes
ENVIRONNEMENT	Animation du plan ECOPHYTO, Suivi de fermes du Réseau DEPHY, Veille sanitaire
REPRESENTATION SERVICES AUX COLLECTIVITES	Participation aux Projets de territoire, services et avis aux Collectivités
	Etudes et prospective agricole
	Représentation et missions consulaires, missions déléguées (Identification, CFE, Apprentissage, Contrôle de performance)
COMMUNICATION	Communication institutionnelle, communication grand public

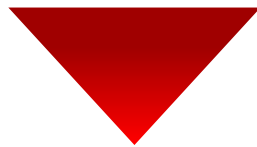


**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARTINIQUE



CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2019-2025



Place d'Armes – BP 312 – 97286 LE LAMENTIN Cédex 2
0596 51 75 75 • ca972@martinique.chambagri.fr

www.martinique.chambre-agriculture.fr

